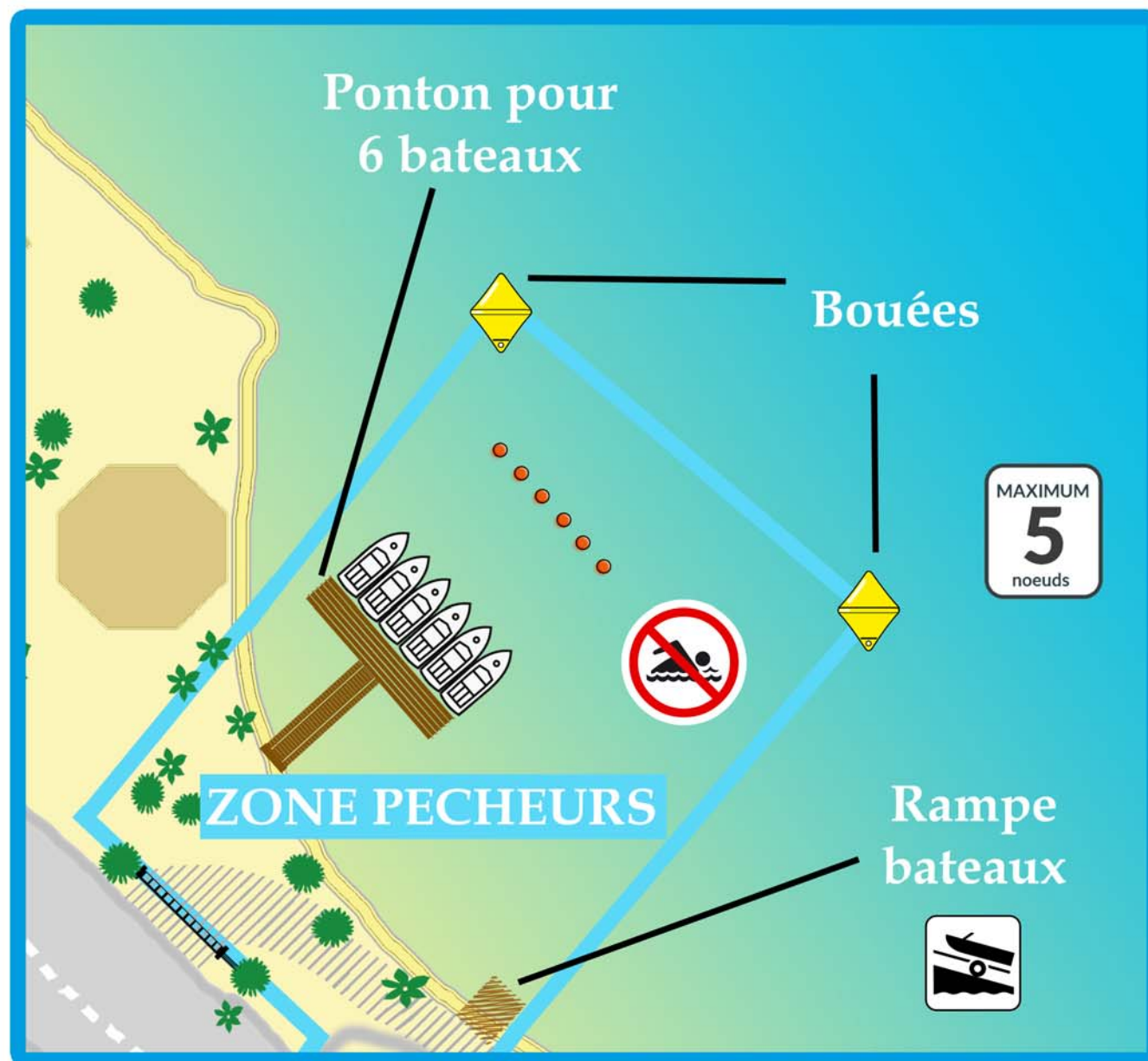


ACCES AU QUAI FLOTTANT

(Emprise maritime affectée à la DRMM par arrêté n°2501/MPF du 30 mars 2017)



L'accès au quai flottant est strictement réservé aux pêcheurs de la coopérative "Papara Nui Rava'ai".

L'espace maritime et les équipements sont mis à la disposition de la coopérative "Papara Nui Rava'ai".

La baignade et la pêche sont interdites dans cet espace maritime.

La DRMM décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de tout autre dommage survenu sur le site du "petit mousse".

Pour tout renseignement contacter la coopérative "Papara Nui Rava'ai"
au 87 74 39 22



Ministère du développement
des ressources primaires, des affaires foncières
et de la valorisation du domaine



Tél.: 40 50 25 50